

nitiation pratique à la fiscalité des revenus locatifs

Niveau: Initiation

Durée: 1,0 jour(s) soit 7,0 heure(s)

Public concerné

Clercs, gestionnaires de loyers, négociateurs, comptables

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Être en mesure de déterminer le revenu foncier imposable
- Apprécier les conséquences en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de plus-values immobilières
- Apprécier l'intérêt d'une société civile immobilière (SCI)
- Être en mesure d'apporter un conseil adapté.

Contenu

Les revenus fonciers

- · Champ d'application
- Détermination du revenu
- Détermination des charges
- · Régime d'imposition
- · Sort des déficits fonciers
- Obligations déclaratives

Les bénéfices industriels et commerciaux

- Champ d'application
- Détermination du résultat imposable
- · Régimes d'imposition
- Régime du loueur en meublé professionnel / non professionnel

Page 1 sur 3

Principaux régimes de défiscalisation La location et les autres impositions

- La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- La vente de l'immeuble

Prérequis:

Aucun prérequis n'est exigé. Cependant, des connaissances sur les fondamentaux en matière de fiscalité immobilière sont fortement conseillées pour suivre cette formation dans les meilleures conditions.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement afin de tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Émargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Évaluation à froid à l'issue de la formation :

Une enquête annuelle en ligne est adressée au commanditaire afin d'évaluer le transfert des acquis et des compétences en situation opérationnelle et de travail.

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation